



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN, TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À COMPTE DE 9H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

Est absent : Monsieur le conseiller, Carol Boivin.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l'avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 9h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-12-498

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Carte Visa Affaires Desjardins;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

3. CARTE VISA AFFAIRES DESJARDINS;

RÉSOLUTION 2018-12-499

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire la demande pour augmenter de 10 500 \$ la limite de crédit de la carte Visa Affaires Desjardins au nom de Mélanie Savoie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

QUE la municipalité autorise Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire Yvon Laramée à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,


RÉSOLUTION 2018-12-500

Il est proposé la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvon Laramée
Maire


Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».